

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 11 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents : Monsieur Richard Laberge
 Monsieur Normand Sauvé
 Monsieur Dominic Garceau
 Madame Carole Cardinal
 Madame Mélanie Lefort

Est absent : Monsieur Jean-Denis Barbeau

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Adoptée

2019-06-096 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2019-06-097 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2019.

Adoptée

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Bienvenue à cette séance du conseil du mois de juin. Voici un tour d'horizon de certains dossiers en cours.

Depuis hier, vous avez pu remarquer que l'eau provenant du réseau d'aqueduc avait une coloration brunâtre. Ce phénomène se produit lorsque le réseau subit une trop forte demande et que nous atteignons le fond des bassins. Nous avons eu du beau temps au cours de la fin de semaine dernière, ce qui a augmenté le volume de consommation en eau notamment pour remplir les piscines et arroser pelouses et jardins. Et chaque année, nous revivons cette situation. Comme vous le savez, nous partageons notre source d'eau potable avec plusieurs autres municipalités et nous sommes à la fin du réseau. La Municipalité publicisera de plus en plus des idées de gestes écoresponsables qui nous aideraient à économiser l'eau potable, le tout dans l'optique d'être moins vulnérable face à notre approvisionnement en eau potable.

Restons dans le thème de l'environnement pour vous rappeler les séances d'information que la MRC organise concernant l'utilisation du bac brun en prévision de la collecte de matières organiques qui débute chez nous le 4 octobre prochain. Les séances ont lieu lundi prochain le 17 juin à 14 h et à 19 h. Pendant celle-ci, nous expliquerons pourquoi nous instaurons ce nouveau service, comment les collectes se dérouleront et quelles matières votre bac brun peut contenir, mais surtout, ce sera le moment d'apprendre des trucs et astuces sur la bonne gestion de vos matières. Ces trucs vous permettront de prévenir les fuites, les odeurs et les insectes.

J'en profite pour parler brièvement des coûts et des économies associés à ce nouveau service. Tout d'abord, les coûts liés à l'achat des nouveaux bacs bruns (65 \$ par bac) seront payés à partir du surplus budgétaire de la Municipalité. Il ne vous sera donc pas facturé. Il vous sera livré vers la fin de l'été avec un petit bac de cuisine.

En ce qui concerne les frais inhérents à la collecte et au traitement de la matière, la MRC évalue ceux-ci à environ 50 \$ par porte par année. Le conseil municipal préparera donc le budget 2020 avec ses prévisions. Je tiens à rappeler que le coût de traitement des résidus alimentaires est de 58 \$/tonne ce qui est nettement moins élevé que le coût de l'enfouissement des déchets qui lui est de 80 \$/tonne. Celui-ci pourrait connaître une forte augmentation au cours des prochaines années. Plus nous utiliserons le bac brun et plus nous limiterons les coûts d'enfouissement. De plus, la collecte de matières organiques s'inscrit dans la lignée des objectifs figurant au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC et en conformité avec les orientations gouvernementales prévoyant interdire à compter de 2020 l'enfouissement des matières organiques.

À la fin du mois de mai, nous avons pris part à des rencontres stimulantes et fortes en répercussions sur la place faite aux femmes dans la communauté. En effet, la Municipalité accueillait le 28 mai dernier, le Réseau des partenaires contre la violence faite aux femmes Jardins-Roussillon au centre communautaire pour le lancement officiel de leur nouveau site Internet. Cette initiative vise à informer la population et les partenaires concernés des ressources existantes sur le territoire en matière de violence conjugale et de violence sexuelle. La Municipalité de Sainte-Martine s'est déclarée alliée contre la violence conjugale et s'engage à diffuser largement la venue de ce nouvel outil. www.contreviolenceauxfemmes.org.

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

La veille, nous recevions également une délégation tunisienne dans le cadre d'un partenariat entre la FCM et les Affaires mondiales Canada qui ont mis sur pied le Programme pour un leadership municipal inclusif. Ce programme contribue à assurer aux citoyennes et femmes élues plus d'influence dans la gestion des affaires communales en Tunisie. Ce sont donc 5 personnes en provenance de différentes instances de Tunisie qui sont venues assister à une présentation concernant les initiatives que la Municipalité a mises en place en termes de participation citoyenne et de partenariat avec des organismes du milieu. Pour l'occasion, nous avons invité plusieurs femmes qui participent activement au développement social de Sainte-Martine. Merci à mesdames Monique Legault, Mireille Ménard et Guylaine Myre d'avoir partagé leur expérience avec la délégation. Je remercie également monsieur Laurent Lazure qui avait préparé une présentation spéciale sur l'histoire de Sainte-Martine.

Nous aurions beaucoup aimé les avoir avec nous lors de la consultation citoyenne portant sur notre première politique culturelle organisée seulement 2 jours après leur passage! Bien que le taux de participation aux deux séances du 29 mai ait été plutôt faible, nous pensons que les enjeux ressortis, ainsi que lors de notre sondage web, seront représentatifs des préoccupations de l'ensemble de la population. Nous procéderons donc au cours des prochaines semaines à la rédaction de cette politique culturelle que nous vous présenterons bientôt. Je vous rappelle que se doter de cette politique nous donne accès à plusieurs subventions.

Dans un autre ordre d'idée, je vous transmets l'invitation officielle de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier à ses célébrations de la Fête nationale du Québec les 23 et 24 juin prochains. Rendez-vous sur la page Facebook du comité des loisirs de Saint-Urbain-Premier pour connaître les détails de la programmation. Il s'agit d'un partenariat avec notre municipalité voisine/cousine. Nous les inviterons donc officiellement à notre tour à la Fête des Moissons du 7 septembre prochain !

Le 24 juin à 13 h 30 se tiendra également l'ouverture officielle du Musée et de sa nouvelle exposition 2019-2020. Vous pourrez ensuite visiter durant tout l'été l'exposition sous le thème *L'agriculture au passé et au présent*. Les détails se trouvent sur notre site Internet à la page Culture et patrimoine.

Le patrimoine culturel occupe une place importante dans les actions de la Municipalité, ce qui amène le conseil municipal à présenter ce soir une motion de félicitations à un jeune citoyen qui s'est démarqué lors d'un concours de photo organisé par Action Patrimoine dont l'objectif est de mettre en œuvre le patrimoine et les paysages culturels du Québec. Timothé Leduc s'est en fait démarqué par sa photo du pont Jeanneau, faisant de lui un des 10 lauréats du concours parmi les 1 154 photographies soumises. Il s'est également mérité un appareil photo pour avoir remporté le 3^e prix de Ricoh Imaging Canada, partenaire d'Action Patrimoine, qui sélectionnait 3 photos s'étant particulièrement démarquées parmi les photos lauréates.

2019-06-098 : Motion de félicitations

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que soit adressée une motion de félicitations au jeune martiniais Timothé Leduc, lauréat du concours provincial de photographie *Capture ton patrimoine* organisé

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

par Action patrimoine pour sa photo du pont Jeanneau ainsi que pour le troisième prix obtenu auprès de Ricoh Imagine Canada pour souligner la qualité exceptionnelle de son œuvre.

Adoptée

Période de questions

Madame Page

- Elle demande de rénover, faire un paysagement, installer un panneau historique et éclairer l'œuvre de monsieur George Tardif.

Réponse : C'est un projet à venir. Nous avons l'autorisation de monsieur Tardif.

- Elle demande quand l'éclairage sera installé pour sa sculpture.

Réponse : Nous allons vérifier.

Monsieur Marineau

- L'abribus au coin des rues Saint-Joseph et Sylvestre est plein de déchets de toute sorte à cause du rassemblement des jeunes. De plus, ils obstruent la rue.

Réponse : Nous sommes conscients que c'est un problème récurrent. Il y a eu des discussions avec la directrice de l'école et la Sûreté du Québec est au courant de la problématique.

- Il a eu un problème d'égout bloqué sur la rue Sylvestre, ce qui lui a engendré des coûts.

Réponse : Nous faire parvenir une lettre explicative avec copie des factures et nous allons analyser le dossier.

Monsieur Brière

- Il demande si toutes les bornes-fontaines ont été peinturées.

Réponse : Oui

2019-06-099 : Regroupement des offices municipaux des municipalités de Huntingdon, Ormstown, Franklin, Saint-Chrysostome, Howick et de Sainte-Martine

Attendu que l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Martine ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Huntingdon, d'Ormstown, de Franklin, de Saint-Chrysostome, de Howick, de la Paroisse de Très-Saint-Sacrement et de Sainte-Martine un projet d'entente de

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

regroupement des deux offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent et de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Martine suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée

2019-06-100 : Protocole de partenariat intermunicipal entre les municipalités de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier – Autorisation de signature

Attendu que la présente résolution abroge la résolution numéro 2018-03-044 : Modification du Protocole de partenariat intermunicipal entre les municipalités de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier;

Attendu qu'un Protocole de partenariat intermunicipal entre les municipalités de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier a été signé le 27 septembre 2016;

Attendu que les parties ont convenu de réviser cette entente;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine approuve le nouveau protocole de partenariat intermunicipal avec la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

Que madame Maude Laberge, mairesse, et madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole de partenariat intermunicipal.

Adoptée

2019-06-101 : Contributions financières aux organismes

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs demandes dont les suivantes qui répondent aux orientations;

Organisme	Événement	Montant de la subvention	Postes budgétaires
École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois	Gala Reconnaissance 2019	100 \$	02-701-90-972
Équipe Vélo Patriotes 1838	Divers projets de vélo et BMX	2 800 \$	02-701-90-971
Association baseball mineur Sainte-Martine	Inscription baseball mineur 2019	4 925 \$	02-701-90-971
Total :		7 825 \$	

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière aux organismes tels que décrits précédemment.

Que chacune de ces dépenses soit imputée au poste budgétaire mentionné au regard de chacune.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2019-348 sur la gestion des matières résiduelles et dépôt du projet de règlement.

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2019-349 sur l'utilisation de l'écocentre et dépôt du projet de règlement.

Madame Maude Laberge, mairesse, se retire de son siège.

Madame Carole Cardinal, conseillère, agit à titre de mairesse suppléante.

2019-06-102: Demande de P.I.I.A. – 205, rue Saint-Joseph (lot 6 061 631)

Attendu la demande de P.I.I.A. déposée par madame Maude Laberge, propriétaire, dans le cadre d'une demande de permis de construction pour l'agrandissement de la résidence;

Attendu le document descriptif du projet ainsi que les élévations déposées par madame Maude Laberge;

Attendu que le projet respecte les exigences prévues au Règlement de zonage numéro 2002-45 et au Règlement de zonage numéro 2019-342;

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

Attendu que l'agrandissement projeté respecte le style architectural du bâtiment existant, notamment en utilisant les mêmes matériaux de revêtement, les couleurs ainsi que les éléments d'ornementation au pourtour des ouvertures;

Attendu que l'agrandissement projeté respecte également le gabarit de la résidence existante et s'intégrera de façon harmonieuse au cadre bâti environnant;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de P.I.I.A. telle que présentée;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. visant l'agrandissement de la résidence située au 205, rue Saint-Joseph avec possibilité de modifier la fenêtre afin qu'elle soit dans la même orientation que celle du garage.

Adoptée

Madame Maude Laberge, mairesse, réintègre son siège.

2019-06-103 : Demande de P.I.I.A. – 158-1, rue Saint-Joseph (lot 6 063 283)

Attendu que la demande de P.I.I.A. a été déposée par madame Guylaine Masse, locataire, dans le cadre d'une demande de permis d'affichage pour le remplacement d'une enseigne commerciale existante;

Attendu les plans de remplacement de l'enseigne réalisés par Enseignes Plus, datés du 10 avril 2019;

Attendu que la demande vise à autoriser le remplacement de l'enseigne sur poteau en bordure de la voie publique;

Attendu que l'enseigne projetée conservera l'éclairage par réflexion en col de cygne;

Attendu que l'enseigne projetée respecte les dimensions et les matériaux prévus au Règlement de zonage numéro 2002-45 et au Règlement de zonage numéro 2019-342, à l'exception du motif de bois imprimé sur vinyle apposé sur le panneau de soutien;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de P.I.I.A. en adressant la condition suivante :

- L'appliqué de vinyle doit être remplacé par un matériau conforme au Règlement de zonage numéro 2002-45 et au Règlement de zonage numéro 2019-342;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

D'autoriser la demande de P.I.I.A. visant le remplacement de l'enseigne sur poteau en bordure de la voie publique pour le commerce situé au 158-1, rue Saint-Joseph, dans la mesure où la condition suivante est respectée :

- L'appliqué de vinyle doit être remplacé par un matériau conforme au Règlement de zonage numéro 2002-45 et au Règlement de zonage numéro 2019-342.

Adoptée

2019-06-104 : Nomination d'une personne comme personne désignée – Gestion des cours d'eau

Attendu que la présente résolution abroge la résolution 2006-08-186 : Nomination d'une personne comme personne désignée – Gestion des cours d'eau;

Attendu que la MRC s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q.2005, chapitre 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

Attendu l'entente entre la MRC de Beauharnois-Salaberry et la Municipalité de Sainte-Martine;

Attendu la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

Attendu qu'en vertu de la l'article 105 de cette loi, la Municipalité doit nommer, par résolution, la personne désignée pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine nomme à titre de personne désignée, le directeur des travaux publics de la Municipalité de Sainte-Martine, ou à défaut, l'inspecteur municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la politique relative à la gestion des cours d'eau, sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – mai 2019

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de mai 2019, pour un total de 768 213,50 \$.

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

La minute des conseillers

Mélanie Lefort

Mentionne qu'un encart a été envoyé à tous concernant la réglementation sur l'agrile du frêne.

Carole Cardinal

C'est l'été, pourquoi ne pas louer un kayak et aller voir les rénovations apportées au Pavillon des patineurs.

Normand Sauvé

Encourage l'achat local pour les maraîchers de Sainte-Martine.

Richard Laberge

Il y aura un tournoi de golf le 18 août prochain pour l'Aréna. Ne pas oublier la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Période de questions

Madame Page

- Demande si nous avons une politique de reconnaissance des organismes.

Réponse : Nous n'avons pas de politique de reconnaissance des organismes actuellement. Nous avons cependant une politique de dons, bien que celle-ci pourrait être bonifier. D'ailleurs cette dernière devrait être modifiée sous peu.

- Demande s'il y a possibilité que les compagnies qui viennent s'installer ou qui effectuent des rénovations puissent verser 1 % à la Municipalité pour la culture.

Réponse : Peut-être à moyen terme. Il lui est demandé si elle pouvait faire des recherches dans ce sens.

Monsieur Brière

- Demande à quel endroit peut-on se procurer les produits locaux.

Réponse : Il y a plusieurs maraîchers ici et dans les municipalités avoisinantes. La MRC a un répertoire sur les entreprises agro-alimentaires.

- Demande où en est rendu le dossier du garage Shell.

Réponse : Les autorisations de la Municipalité ont été données. Il y aura une rencontre avec l'administration sous peu. Nous avons demandé une entrée plus sécuritaire.

- Demande si nous avons des statistiques sur l'efficacité des traverses piétonnières.

Sainte-Martine, le 11 juin 2019

Réponse : Non. Il y a eu une amélioration durant la campagne Bon pied, Bon œil mais il n'y a pas de données statistiques scientifiques. Le radar nouvellement installé sur la rue Hébert démontre que les automobilistes réduisent leur vitesse.

Madame Sylvestre

- Est-ce que la Municipalité peut faire quelque chose avec les maisons négligées sur le rang Saint-Joseph : travaux continuels, gazon trop long, etc.

Réponse : L'inspecteur agit sur plainte, elle pourrait communiquer avec lui et lui donner les adresses. Ce sont cependant des dossiers difficiles à traiter pour une municipalité.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 32.

Maude Laberge
Mairesse

Hélène Hamelin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière